



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Décision Modificative

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, rappelle la décision prise lors de la séance du 26 Octobre dernier relative aux montants définitifs de l'attribution de compensation 2021 portés à 1 115 285 €. Le montant prévu au budget s'élevait à 1 106 859 €.

Elle propose d'ajuster les comptes par le biais des écritures suivantes :

Compte 611	- 8 500 €
Compte 739 211	+ 8 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, la présente décision modificative.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20211207-071221-01-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Participation aux frais de rénovation de façades

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, propose de participer aux frais engagés par les propriétaires pour la rénovation de façades. Au regard du cahier des charges et après examen des services municipaux, les demandes suivantes ont été retenues :

Monsieur Arnaud LESSUT , 5 rue Hippolyte Platon, La Grand'Combe, pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €

Monsieur Jean-Francis ARNAUD, 14 Rue Basse du Temple, La Grand'Combe, pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €.

Monsieur Mohamed MOSTEGHANEMI, 9 Rue Hippolyte Platon, La Grand'Combe pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €.

Monsieur Philippe MAUREL, 7 Rue Basse du Temple, La Grand'Combe, pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €.

Monsieur Jean-Marie BOURGEOIS, 9 rue Basse du Temple, La Grand'Combe pour une façade d'une superficie de 95 m² soit 723.90 €.

Monsieur Claude BAUDUCCO, 11 Rue Basse du Temple, La Grand'Combe, pour une façade d'une superficie de 85 m² soit 647.70 €.

Madame Raniya BELHOUL, 7 Rue de Ribes, La Grand'Combe, pour une façade peinte dans la limite de 100 m² soit 762 €.



Ville de la Grand'Combe

Monsieur BAUDUCCO ne prend pas part au vote.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les participations proposées et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette décision.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**



Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Achat d'un bâtiment

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUIX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ rappelle la nécessité de reloger, en des lieux plus adaptés, les ateliers des services techniques. Il ajoute qu'un compromis a été signé avec la société « Le Roi du Carreau ».

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, propose d'acquérir un bâtiment, appartenant à Monsieur SERPOUL, situé sur l'avenue Nelson MANDELA, qui nous a fait une offre de prix à 150 000 € HT.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AR n°253 d'une superficie totale de 2 038 m² sur laquelle est construit un bâtiment de 342.72 m² (emprise au sol).

Monsieur PEREZ indique que le service des domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 144 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur PEREZ propose d'acquérir ce bien au prix de vente de 150 000 €. L'acte sera rédigé par Maître ARNAL Anne-Christine et les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition d'acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui lui sont relatifs.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard


Patrick MALAVIEILLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20211207-071221-03-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021



Ville de la Grand'Combe

.République Française**VILLE DE LA GRAND'COMBE****Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 7 Décembre 2021**

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Groupement de commandes (art L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique) entre 42 communes de la communauté « Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie.

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-7,

Considérant que pour répondre à une volonté d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics, 42 Communes de la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Considérant que ce groupement de commandes doit être acté par convention,

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, le lancement et l'exécution du marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :



Ville de la Grand'Combe

- la création d'un groupement de commandes entre 42 communes de la Communauté Alès Agglomération pour la passation d'un marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie.
- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande joint à la présente.
- Désigne la ville d'Alès, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes.
- Autorise Monsieur MALAVIEILLE, en sa qualité de Maire de La Grand'Combe, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**



Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Convention de mise à disposition de deux agents auprès de l'Etablissement Public Territorial des Bassins des Gardons

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, explique que le tronçon du quai du 11 novembre 1918 situé entre le bâtiment de la Gendarmerie et la passerelle du Riste joue un rôle de protection avec les deux digues. Des conduites d'assainissement pluvial interfèrent avec la digue. Une conduite d'assainissement des eaux usées est également implantée dans le corps de l'ouvrage et traverse le Gardon au niveau du seuil situé au droit de la passerelle du Riste. Les digues contribuent à la protection des biens et des personnes.

Monsieur PEREZ ajoute que le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, est compétent en matière de sécurité, de sûreté et de la salubrité publique ; la compétence relative à la gestion des digues relève d'Alès Agglomération. Cette dernière a, à son tour, transféré cette gestion à l'Etablissement Public Territorial des Bassins des Gardons.

Monsieur PEREZ indique que l'EPTB propose de conventionner pour la gestion du système d'endiguement de La Grand'Combe.



Ville de la Grand'Combe

Ainsi, deux agents de la commune assureront, pour le compte de l'EPTB, des visites trimestrielles de surveillance programmée de la digue. Il est question de vérifier le bon état de l'ouvrage, d'identifier d'éventuels désordres et de caractériser leur évolution. L'entretien courant des parties mobiles sera assuré avec notamment la manipulation et le graissage des clapets anti-retour. Un document d'organisation de la gestion du système d'endiguement leur sera délivré.

En retour, l'EPTB remboursera à la commune les frais liés à la mobilisation des moyens et des agents. Le montant annuel révisable, avec une mise à disposition de 12 heures par agent, est fixé à 729.50 € pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition
- Autorise Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard



Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent sur la commune de Laval Pradel

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUIX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire propose de renouveler, avec la commune de Laval Pradel, la convention de mise à disposition d'un agent communal, Madame FREYSSENET, Adjoint Administratif Territorial.

Cette dernière assure les fonctions de Directrice de l'Accueil de Loisirs Périscolaires à hauteur de 6 heures hebdomadaires. Les activités consistent à assurer un suivi administratif et déclaratif auprès des partenaires des actions menées.

Le montant remboursé par la commune de Laval Pradel de cette mise à disposition s'élève à 4 200 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition
- Autorise Monsieur le Maire à la signer, à compter du 1^{er} janvier 2022.
-

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président de l'Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard



Patrick MALAVIEILLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20211207-071221-06-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association sportive de LADRECHT

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur JOUVERT, Adjoint au Maire, indique que l'association sportive de LADRECHT organise sa 36^{ème} édition. Depuis 2019, deux nouveaux formats de courses et une réservée aux personnes à mobilité réduite, sont proposés. Une d'entre elle traverse la commune.

Monsieur JOUVERT, afin de soutenir l'association dans sa démarche avec toutes les consignes de sécurité, propose d'attribuer à cette association, une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'attribution de cette somme à l'association sportive de LADRECHT.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard



Patrick MALAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20211207-071221-07-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Garantie d'emprunts en faveur de l'EHPAD

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire revient sur le projet de réhabilitation de l'EHPAD « Maurice Larguier » et notamment la création d'une unité protégée « Alzheimer ». Celui-ci aura un impact conséquent sur le territoire.

La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti les prêts liées à ces opérations selon les plans de financements proposés dans lesquels sont prévues le soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, du Département du Gard et des subventions. L'établissement contribue par l'apport de fonds propres.

Monsieur le Maire ajoute que la garantie d'emprunt des collectivités territoriales (commune et Département) est un préalable à hauteur de 50 % chacune. La commune est concernée en qualité de commune de résidence.

Il propose d'autoriser le principe de deux garanties d'emprunt, à savoir :

1 - Opération de réhabilitation de l'EHPAD

Total du prêt		1 666 982 €
Garantie de la commune à 50 %	soit	833 491 €



Ville de la Grand'Combe

2 – Extension de l'EHPAD

Total du prêt	3 681 982 €
Garantie de la commune à 50 % soit	1 840 991 €

Le montant total des travaux prévisionnel s'élève à 12 000 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de garantir les emprunts contractés par l'EHPAD selon les conditions ci-dessus énoncées.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Cession à l'euro symbolique de terrains en faveur de l'EHPAD

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUIX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire propose, afin de faciliter la réalisation du projet de réhabilitation-construction de l'EHPAD Maurice Larguier, de céder à l'établissement, pour l'euro symbolique, les parcelles suivantes :

Section AT 568 d'une superficie de 525 ca

Section AT 569 d'une superficie de 685 ca

Section AT 572 d'une superficie de 30 ca

Monsieur le Maire revient sur l'ensemble du projet et propose, afin de faciliter les aménagements, que soit donné un accord de principe pour la cession de l'ancien parking de l'immeuble « Le Bach », situé Impasse Bach. Cet espace doit faire l'objet d'un document d'arpentage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la cession pour l'euro symbolique des parcelles énoncées ci-dessus
- Autorise ensuite Monsieur le Maire à réaliser un document d'arpentage en vue de céder l'ancien parking de l'immeuble « Le Bach »

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE
Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20211207-071221-10a-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'UCIA-PL – actions de Noël -

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, BOUX Ludovic, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire informe que l'UCIA-PL organise du 13 au 22 décembre prochains des animations de Noël (énigmes, remise de lots, goûter animé, Père-Noël, Photographe, Sculpteur de ballons, musique et goûter pour les enfants).

Monsieur le Maire, afin de soutenir les commerçants dans cette initiative, propose d'attribuer à l'UCIA-PL une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard


Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Location d'un minibus

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire fait part d'une offre commerciale pour un contrat de location de longue durée d'un minibus de 9 places. Le loyer est fixé à 433.81 € sur 24 mois, assurance et entretien compris.

Cette location permettrait de répondre, en principal aux besoins du Centre Social. Elle améliorerait par ailleurs l'organisation de diverses manifestations.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer ce contrat. La location s'imputera sur le budget du Centre Social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'offre commerciale et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce contrat de location.

Et les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20211207-071221-11-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 7 Décembre 2021**

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement – exercice 2020

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUIX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné ce jour, communication aux membres du Conseil Municipal du :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable géré par Alès Agglomération
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif géré par Alès Agglomération.

Et les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20211207-071221-12-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l' An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Vente d'un hangar, Rue des Ecoles

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messacoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaiient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUIX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur JOUVERT, Adjoint au Maire, indique que Madame AMRAOUI Lamria, a fait connaître son intention d'acquérir un ensemble immobilier, situé au 13 rue des Ecoles à La Levade.

Monsieur JOUVERT ajoute qu'il s'agit d'un hangar d'une superficie de 123 m² situé sur un terrain de 499 m². Il s'agit des parcelles cadastrées section BC n°200 et 201. Ces biens ont fait l'objet d'une estimation du service des Domaines à hauteur de 9 800 € HT. L'évaluation précise un état du bâtiment dégradé nécessitant de lourds travaux.

Monsieur JOUVERT propose, compte tenu de l'état et de la spécificité du bien, de consentir la vente de cet ensemble immobilier avec une marge dérogatoire de l'évaluation à hauteur de 15 % .

Il propose de consentir la vente de ce bien à 8 000 € HT. Les frais d'actes et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de consentir la vente aux conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les actes lui afférents.

Et les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20211207-071221-qc1-DE
Date de télétransmission : 10/01/2022
Date de réception préfecture : 10/01/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr



Ville de la Grand'Combe

.République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 Décembre 2021

Le Sept Décembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 29 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Reprise des décisions relatives aux ventes sur le Paillet (12 juillet 2021)

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ~~ARCANGIOLI Annie~~, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ~~ALBEROLA André~~, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ARCANGIOLI Annie	à	MUNOS Evelyne
ALBEROLA André	à	JOUVE Rosemonde
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
MADRIGNAC André	à	MALAVIEILLE Patrick
ABEILLON Céline	à	DART Didier

Absents : Mesdames LAHONDES Amandine et BLANCHARD Françoise et Monsieur BOUX Ludovic

Madame PORTALEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur JOUVERT, Adjoint au Maire, rappelle la décision du 12 juillet 2021 relative à la décision de vente de terrains sur le Paillet. L'acheteur potentiel n'a pas donné suite.

Monsieur JOUVERT indique que Madame AMRAOUI Lamria a fait connaître son intention d'acquérir des parcelles de terrains, situés sur le quartier « Le Paillet » à Trescol.

Il s'agit de biens cadastrés section AX n°15b, 223, 229, 329, 332 et 20 d'une superficie totale de 5 112 m². Les parcelles 223 et 229 représentent une unité foncière en nature de friches. Celles numérotées 329, 332 et 20 subissant des servitudes.

Ces terrains ont fait l'objet d'une évaluation du service des Domaines. Le prix du m² a été fixé à de 0.849 € le m².

Monsieur JOUVERT propose d'appliquer la marge réglementaire de 10 %, uniquement sur les biens concernés par des services, et de consentir la vente totale de ces biens à 4 109.86 €. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreuse. L'acte sera rédigé par Maître VIDAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de consentir cette vente aux conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les actes qui lui sont relatifs.

Et les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président de l'Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

PATRICK MALAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20211207-071221-QC2-DE
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr